



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

- Quorum non atteint
- Nouvelle assemblée générale le 29 juin 2021

Les actionnaires de la société EUROPLASMA ont été convoqués en assemblée générale ordinaire, le 8 juin 2021 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, comme annoncé dans l'avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des annonces légales obligatoires du 28 avril 2021 ([Bulletin n° 51](#)).

Le bureau de l'assemblée a pu constater que les actionnaires présents ou représentés ont réuni ensemble 635.695 actions sur les 21.066.307 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. Le quorum représentant 3,018% des actions ayant le droit de vote, l'assemblée générale ordinaire n'a pas pu, en conséquence, valablement délibérer.

Les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire réunie ce jour, seront soumises à une nouvelle assemblée générale ordinaire appelée à se réunir, sur seconde convocation, le 29 juin 2021 à 14 heures, à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour et les mêmes projets de résolutions portant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'avis de seconde convocation sera publié prochainement au Bulletin des annonces légales obligatoires et au sein du journal d'annonces légales « Sud-Ouest ».

Nous vous rappelons que tout actionnaire pourra prendre part à cette assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.

Chaque actionnaire pourra ainsi :

- **Assister personnellement à l'assemblée générale**, selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion et qui seront le cas échéant précisées sur le site internet de la Société www.europlasma.com dans l'espace actionnaires, rubrique « Assemblées Générales » ;
- **Voter par correspondance** en utilisant le cadre dédié du formulaire unique disponible [ici](#) sur le site internet d'Europlasma. Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné, pour les actionnaires au porteur, de leur attestation de participation, de telle façon que les services de Caceis Corporate Trust ou de la Société le reçoivent au plus tard le mercredi 23 juin 2021 ;
- **Se faire représenter au moyen d'une procuration** donnée au président de l'assemblée générale ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix, en utilisant le cadre dédié du formulaire unique disponible [ici](#), étant précisé que pour les procurations reçues sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Les formulaires de pouvoirs ou de vote par correspondance reçus par la Société pour l'assemblée du 8 juin 2021 restent valables pour cette Assemblée Générale. Pour les titres détenus au porteur, il convient de fournir une nouvelle attestation conforme. Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante contactbourse@europlasma.com.

Avertissement – Epidémie de Covid-19

La Société invite ses actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021 à voter par correspondance ou à se faire représenter au moyen d'une procuration. Pour les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'assemblée générale, le port du masque sera obligatoire et ils sont invités à se munir d'un stylo en vue de l'émargement de la feuille de présence.

Dans le contexte sanitaire actuel et compte tenu des mesures administratives de restriction des déplacements et des rassemblements collectifs susceptibles d'être prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le lieu, la forme ainsi que les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'assemblée générale du 29 juin 2021. Le cas échéant, les modalités définitives de l'assemblée générale seront précisées sur le site internet de la Société www.europlasma.com dans l'espace actionnaires, rubrique « Assemblées Générales ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr